



TITRE : DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOSSE OLYMPIQUE

SUIVI DES MODIFICATIONS DU DOCUMENT

Edition	Description	Date d'application	Durée de validité
Janvier 2019	Mise à jour	03/01/2019	
Janvier 2022	Mise à jour	02/02/2022	
Novembre 2024	Mise à jour	03/12/2024	

LISTE DE DIFFUSION

- ✓ Membres du Comité Directeurs
- ✓ Secrétariat Administratif de la FRMTS
- ✓ Présidents du Clubs affiliés à la FRMTS

MATRICE DE RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT

	Nom et Prénom	Visa
Rédacteur(s)	Membres de la Commission Technique : MM. ABDELKrim FETTAH ABDELKADER MEHSSOUN	
Responsable du document	Direction Administratif : MM. SAAD KAMEL JALAL EL FASSI	
Approbation	Membres du Comité Directeur	
Validation	Président Délégué de la FRMTS Dr. ABDELADIM LHAFI	



SOMMAIRE

page

**DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL
DE FOSSE OLYMPIQUE**

Sommaire

<u>1. OBJECTIF</u>	<u>2</u>
<u>2. DOMAINE D'APPLICATION</u>	<u>2</u>
<u>3. PROCEDURE</u>	<u>2</u>
<u>PLANNING ANNUEL</u>	<u>2</u>
<u>CLASSEMENT CATEGORIES</u>	<u>2</u>
<u>AFFECTATION DES DELEGUES</u>	<u>3</u>
<u>AFFECTATION DES ARBITRES</u>	<u>3</u>
<u>DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT</u>	<u>3</u>
<u>RAPPORT D'EVALUATION PAR LES DELEGUES</u>	<u>8</u>
<u>4. ENREGISTREMENT ET ARCHIVAGE</u>	<u>10</u>
<u>5. RESPONSABILITES</u>	<u>10</u>
<u>ANNEXE A: MODELE "CHECK LIST" AVANT DEMARRAGE</u>	<u>11</u>
<u>ANNEXE B: MODELE RAPPORT DEROULEMENT COMPETITION</u>	<u>12</u>



1. OBJECTIF

L'objet de cette procédure est de décrire les modalités de déroulement du championnat national,

2. DOMAINE D'APPLICATION

Toutes les compétitions organisées sous l'égide de la FRMTS toutes disciplines confondues : Fosse Olympique et Fosse Universelle notamment.

3. PROCEDURE

3.1- Planning annuel

- Le planning annuel est établi par la direction technique pour être présenté pour validation par le comité Directeur.
- Pour son établissement, il est tenu compte des données relatives au déroulement du championnat national précédent (déroulement des compétitions, efforts des clubs organisateurs, nombre de tireurs...) ainsi que de toutes les contraintes qui en découlèrent en termes d'organisation, de nombre de participants, d'adéquation des installations sportives, des conditions climatiques ...
- Dans le cas où le nombre de clubs prétendant à l'organisation d'une manche ou d'un trophée officiel dépasse le nombre de compétitions pouvant être programmées par la FRMTS et en dehors de la possibilité de rajout de manche ou trophée supplémentaire, le principe du « tour de rôle » est adopté pour les clubs remplissant les conditions d'homologation (voir Commission d'homologation).
- Afin de prévenir tout chevauchement de compétitions, il doit être tenu compte - lors de l'établissement du calendrier national - du calendrier international et des engagements de l'équipe nationale pour la prochaine saison.

3.2- Affectation des Délégués

Deux Délégués Fédéraux sont affectés par compétition du championnat national, étant entendu qu'ils seront toujours assurés du soutien du Responsable Administratif de la Fédération pour tous les aspects relatifs à la gestion administrative des compétitions.

Tout Délégué s'interdit de participer en tant que tireur aux compétitions auxquelles il est affecté.

Les indemnités à verser au délégué fédéral ainsi qu'au responsable administratif pour chacun sont décomptées sur la base de 3000dh pour les deux jours de compétition (soit 1500dh par jour de compétition) et payables – sur ordonnancement du Président délégué - à la fin de chaque compétition par le Trésorier Général sur fonds avancés par le Club organisateur.



3.3- Affectation des Arbitres

Les Arbitres sont affectés aux différentes compétitions du championnat national suivant un planning établi par la commission technique et validé par le comité directeur en respectant les règles suivantes :

- **Deux Arbitres par fosse utilisée lors de la compétition.**

Partant du principe que la vigilance et la concentration des Arbitres concourent à la réussite du bon déroulement des planches de tir, et pour assurer les meilleures conditions d'arbitrage, le Délégué doit s'assurer que le planning prévoit leur changement toutes les deux planches pour leur permettre une période de repos suffisante.

Le planning annuel d'affectation des Arbitres est établi dans les mêmes délais que le programme du championnat national par la commission technique. Il doit assurer l'équilibre dans l'affectation des arbitres en fonction du nombre de compétitions prévues. En cas d'empêchement d'un arbitre le responsable administratif procédera avant la compétition à son remplacement en avisant le président de la commission technique.

Le planning d'affectation des Arbitres doit être mis à jour régulièrement par le Responsable Administratif afin qu'apparaissent les noms des Arbitres sur les feuilles de tir pour toutes les séries d'une compétition.

Les indemnités à verser aux Arbitres sont décomptées sur la base de 1200,00 dhs/j et payables – sur ordonnancement du Président Délégué - à la fin de chaque compétition par le Trésorier Général sur fonds avancés par le Club organisateur.

Tout Arbitre s'interdit de participer en tant que tireur aux compétitions auxquelles il est affecté.

3.5- Déroulement du championnat

3.5.1 Fosse Olympique (F.O)

- Le championnat du Maroc dans la discipline F.O se déroulera en nombre de manches arrêtés par le comité directeur.
- Chacune des manches se joue sur 125 plateaux dans les conditions énoncées par le règlement international ISSF pour la discipline.
- La finale se déroulera selon le règlement établi par l'ISSF.
- Chaque manche se traduit par la distribution de médailles suivant la décision du Comité Directeur :
 - 3 Médailles pour le classement général (Séniors).
 - 3 Médailles dames séniors.
 - 3 Médailles junior hommes.
 - 3 Médailles junior dames.
 - 3 Médailles catégorie débutant.

Les médailles ne sont distribuées qu'aux tireurs ayant atteint le score minimal donnant droit aux primes en numéraire, même s'ils sont classés parmi les 3 premiers. Le cas échéant un certificat de participation est délivré.

- Le champion du Maroc pour la discipline de Fosse Olympique et pour chacune des catégories sera proclamé en fin de saison sur la base des scores du nombre de manches qui sera arrêté par le comité directeur et sur lequel se jouera le championnat, et sera calculé sur la base d'un système de pénalité.



○ Système de pénalité :

Les pénalités sont calculées pour chaque manche par rapport au meilleur score réalisé. Le score inférieur au meilleur score réalisé aura une pénalité égale à la différence des deux scores (pénalité = meilleur score - score inférieur), plus les scores diminuent plus la pénalité est importante.

Pour chaque manche, l'athlète ayant obtenu la médaille d'or, sera exonéré de deux points de pénalité pour la manche en question.

Le champion est celui qui comptabilisera le moins de pénalités.

➤ Par décisions du Comité Directeur les frais de participation par manche de FO est de :

- 450 dh pour les séniors hommes,
- Prise en charge par la FRMTS des frais de participation des Dames séniors, des Juniors hommes, Juniors dames ainsi que du tuteur ou parent accompagnant le junior participant.
- 150 dh pour les tireurs débutant, âgés de moins de 30 ans, qui participent pour la première fois au championnat du Maroc de FO, la FRMTS prendra en charge le reliquat des frais de participation pour la saison en cours.

➤ Répartition des prix aux manches du championnat national de FO:

Les prix distribués lors des manches du championnat national de fosse olympique concerneront les catégories séniors homme, séniors dames, juniors hommes, juniors dames et la catégorie débutant.

- Les prix ne sont pas cumulables entre les différentes catégories.
- Pour les scores de 120, une prime additionnelle de 1000 Dh sera attribuée en sus du classement ;
- Un bonus supplémentaire sera attribué aux tireurs réalisant des scores supérieurs à 120/125 :

Score	121/125	122/125	123/125	124/125	125/125
Bonus	+500dh	+1000dh	+1500dh	+2000dh	+2500dh

- Le tableau global des répartitions des prix est donné en annexe et comporte les prix qui seront distribués si les conditions des scores pour chaque catégorie sont remplies. Ce tableau donne aussi une idée sur la part du club (25%) dont les tireurs adhérents audit club participent aux manches du championnat.

Classement Général Séniors hommes :

Pour le classement général séniors hommes, les 18 premières places recevront des prix selon le tableau des répartitions des prix, les conditions pour la distribution des prix sont les suivantes :

- Pour les détenteurs de scores inférieurs à 110/125 et classé parmi les 18 premiers ; des prix de 800dh leur seront attribués jusqu'à épuisement des places.
- Aucun prix ne sera distribué pour les scores inférieurs à 100/125.
- Les athlètes de l'équipe nationale de la discipline trap hommes qui réaliseront des scores inférieurs à 110/125 ne recevront aucun prix.

Classement Général séniors dames :

Pour les finales de la discipline trap dames, les finales auront lieu uniquement si le nombre des dames participantes à la compétition est supérieur ou égal à 4 participantes. Si le nombre de dames inscrites à la compétition est inférieur à 4, la finale n'aura pas lieu et le classement se fera sur la base du score total réalisé sur 125 plateaux.



Pour le classement général séniors dames, les 3 premières places recevront des prix selon le tableau des répartitions des prix, les conditions pour la distribution des prix sont les suivantes :

- Pour les détentrices de scores inférieurs à 100/125 et classé parmi les 3 premières dames; des prix de 800dh leur seront attribués jusqu'à épuisement des places.
- Aucun prix ne sera distribué pour les scores inférieurs à 90/125.

Classement des juniors hommes et juniors dames :

Les 3 meilleurs tireurs juniors (3 hommes et 3 dames) dont l'âge est inférieur à 21 ans recevront des prix selon le tableau des répartitions des prix. Les critères de distribution des prix pour les juniors sont donnés ci-après :

Les tireurs de la catégorie juniors hommes, classés parmi les 3 premiers et réalisant des scores inférieurs à 75/125 recevront des prix de 700dh.

Les tireurs de la catégorie juniors dames, classés parmi les 3 premières et réalisant des scores inférieurs à 65/125 recevront des prix de 700dh.

Les tireurs des catégories juniors hommes et juniors dames, aucun prix ne sera distribué pour les scores inférieur à 50/125.

Classement de la catégorie débutant :

La catégorie débutant concerne les tireurs âgés de moins de 30 ans, participant pour la première fois au championnat national ou ayant au moins de 2 ans de pratique du tir sportif. Pour cette catégorie, les 3 meilleurs tireurs classés aux manches du championnat national recevront des prix selon le tableau des répartitions des prix.

Tableau Des Répartitions Des Prix

Rang	Séniors	Dames	Juniors H	Juniors D	Catégorie Débutant
1	4400,00	2000,00	2000,00	1600,00	1400,00
2	4000,00	1800,00	1800,00	1400,00	1200,00
3	3400,00	1600,00	1600,00	1200,00	1000,00
4	2200,00				
5	2000,00				
6	1800,00				
7	1600,00				
8	1600,00				
9	1400,00				
10	1400,00				
11	1200,00				
12	1200,00				
de 13 à 18	1000,00				
Sous Total	32200,00	5400,00	5400,00	4200,00	3600,00
Total Athlètes				50800,00	
Total Club				12700,00	

NB : Le montant budgétaire est donné à titre estimatif sachant qu'il peut varier selon la configuration de chaque compétition.



- Tout club prétendant à l'organisation d'une manche FO doit disposer de **TROIS** fosses fonctionnelles et homologuées par la Commission Technique **de la FRMTS**.
- **Toute association prétendant à l'organisation d'une compétition sous l'égide de la FRMTS est dans l'obligation d'être en possession d'une police d'assurance (Responsabilité Civile) couvrant l'ensemble des participants auxdites compétitions.**
- Les feuilles de pointage en trois exemplaires - corrigées et validées par les arbitres - relatives aux différentes manches doivent être archivées par le Responsable Administratif de la Fédération jusqu'à la fin de la saison.
- Sélection des tireurs de l'équipe nationale :

ÉQUIPE A :

Le choix de l'équipe A se base sur le classement des 6 premiers au Championnat National de la saison précédente.

Les athlètes classés parmi les 6 premiers devront, pour faire partie de l'équipe A, s'engager à respecter des clauses du contrat (charte de l'athlète) qui les lie à la FRMTS.

La composition de l'équipe nationale qui représentera la FRMTS aux compétitions internationales est faite par l'entraîneur selon l'aptitude et le niveau de préparation du tireur en sus des critères établis par l'entraîneur national.

ÉQUIPE B :

Les tireurs de l'équipe nationale B sont choisis par l'entraîneur de l'équipe nationale en concertation avec la commission technique de la fédération, prenant en considération les points suivants :

- 1- Les tireurs non classés parmi les 6 premiers et qui ont réalisé des performances durant la saison sportive précédente,
- 2- Les tireurs qui se distinguent durant la saison sportive en cours.

La composition de l'équipe B peut changer au cours de la saison sportive, l'entraîneur peut selon les performances réalisées retirer ou ajouter des éléments en concertation avec la commission technique.

Les athlètes sélectionnés pour faire partie de l'équipe B, devront s'engager à respecter les clauses du contrat (charte de l'athlète) qui les lie à la FRMTS.

Les conditions d'entraînement et de soutien apporté à l'équipe B seront faites sur proposition de l'entraîneur et validation de la commission technique.

Il est à noter que faire partie de l'équipe A et B reste une configuration qui dépend de l'engagement du tireur et de son respect des clauses du contrat (charte de l'athlète) qui le lie à la FRMTS.

3.5.2 Skeet Olympique

- Skeet Dames et Skeet Hommes:

Feront partie de la présélection nationale Skeet hommes, les athlètes ayant participé à un nombre de compétitions, arrêté par le comité directeur, du championnat national.



3.6 Rapport d'évaluation par les Délégués Fédéraux

Dans une optique d'amélioration continue du déroulement des compétitions, chaque compétition doit être sanctionnée par un rapport établi par Le Délégué Fédéral à l'intention du Comité Directeur. Ce rapport couvrira aussi bien l'évaluation de la phase de démarrage que le déroulement propre des compétitions.

3.6.1 Démarrage de la compétition

Une « Check list » contenant la validation et notation des paramètres indispensables au démarrage et au bon déroulement de la compétition suivant le canevas suivant :

Elément contrôlé	Insuffisant	Moyen	Bon	Observation
Etat des fosses				
Etat des machines et systèmes Phono-Pull				
Etat installation électrique				
Etat des pas de tir				
Contrôle conformité et qualité plateaux				
Disponibilité cartouches et conformité				
Grilles des compétitions tirées				Présence Directeur du Tir Obligatoire
Réglages machines				
Envoi des Inscriptions par les Clubs				
Logistique administrative : Inscriptions, tirage groupes et affichage				
Restauration				
Etat du site : pas de tir, toilettes, parking et divers espaces				
Arbitres de service				
Affichage résultats manche précédente				
Divers				

La « Check list » ci-dessus doit être validée la veille du démarrage de la compétition.



3.6.2 Déroulement de la compétition

Le déroulement de la compétition fera aussi de la part des Délégués d'une attention particulière. Il s'agit de s'assurer que tout ce qui a été prévu est mis en œuvre pour mettre le tireur dans les meilleures conditions possibles de tir:

Elément contrôlé	Insuffisant	Moyen	Bon	Visa	Observation
Conditions climatiques					
Incidents machines et systèmes Sono Pull					
Incidents électriques					
Incidents plateaux					
Incidents cartouches					
Incidents réglages machines					
Logistique administrative					
Restauration sur place					
Entretien site : pas de tir, toilettes et divers espaces					
Incidents arbitrage traités					
Incidents divers survenus					
Réclamations tireurs traitées					
Nombre de participants					
Cérémonie de remises trophées					

La « Check list » ci-dessus doit être validée à la fin de la compétition.

Le rapport d'évaluation, validés par le Délégué et le Directeur de tir sont remis à la fin de chaque compétition au Responsable Administratif qui les mettra ensuite à la disposition du comité technique pour lecture et proposition des actions correctives éventuelles à mettre en place.

Une fois exploité, ledit rapport est archivé par le Responsable Administratif pour une éventuelle consultation par le Comité Directeur.



4. ENREGISTREMENT ET ARCHIVAGE

Enregistrement	Forme	Archivage		
		Lieu	Durée	Responsable
Planning annuel	Tableau	Siège		Resp. Admin
Planning affectation des Délégués	Tableau	Siège		Resp. Admin
Planning affectation Arbitres	Tableau	Siège	Saison	Resp. Admin
Feuilles tir	Tableau	Siège	Saison	Resp. Admin
Rapport d'évaluation	Formulaire	Siège	Saison	Resp. Admin

5. RESPONSABILITES

Tous les responsables cités dans cette procédure doivent veiller à sa bonne application.



ANNEXE 1 :

FRMTS

CHEK LIST CONTROLE DEMARRAGE COMPETITION

Compétition :

Club organisateur : Date :/...../..... Au/...../.....

Elément contrôlé	Insuffisant	Moyen	Bon	Observations
Etat des fosses				
Etat des machines et systèmes Pull Phone				
Etat installation électrique				
Etat pas de tir				
Contrôle conformité et qualité plateaux				
Disponibilité cartouches et conformité				
Grilles des réglage machines tirées				Présence Directeur du Tir Obligatoire
Réglages machines				
Envoi des Inscriptions par les Clubs				
Logistique administrative : Inscriptions, tirage groupes et affichage				
Restauration				
Etat du site : pas de tir, toilettes, parking et divers espaces				
Arbitres de service				
Affichage résultats manche précédente				
Divers				

Date :/...../.....

Visa Délégués

Visa Directeur de Tir



ANNEXE 2 :

FRMTS

RAPPORT DÉROULEMENT COMPÉTITION

Compétition :

Club organisateur : **Date :** / / **Au** / /

Elément contrôlé	Insuff	Moyen	Bon	Observation
Conditions climatiques				
Incidents machines et systèmes Pull Phone				
Incidents électriques				
Incidents plateaux				
Incidents cartouches				
Incidents réglages machines				
Logistique administrative				
Restauration sur place				
Entretien site : pas de tir, toilettes et divers espaces				
Incidents arbitrage traités				
Incidents divers survenus				
Réclamations tireurs traitées				
Nombre de participants				
Cérémonie de remises trophées				

Date : / /

Visa Délégués

Visa Directeur de Tir